

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt-deux, le vingt sept avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22/04/2022, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Emilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, PHELIPPEAU Annie, CARTERON Nadège, MARREL Yannick, MORIN Natacha, THOMAS Julien, FARDIN Myriam, VANDENBUSSCHE Sandra.

Absents excusé(e)s : M. Jacky GODIN, M. Jean-Pierre CADOUDAL, Mme Christelle MUSTIERE, Mme Leslie RENARD, Franck MARTIN.

Pouvoir : M. Jacky GODIN à M. Yannick MARREL et M. Jean-Pierre CADOUDAL à M. Bernard LANDAIS.

Secrétaire de séance : Mme Annie PHELIPPEAU.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal :

➤ **DÉNONCE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un agent gardien-brigadier vers les Communes mutualisées de Moreilles Puyravault et Triaize et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉNONCE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un agent brigadier-chef principal vers les Communes mutualisées de Moreilles Puyravault et Triaize et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉNONCE**, à l'unanimité, l'accord de mutualisation entre les Communes mutualisées de Champagné-les-Marais Moreilles Puyravault et Triaize et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉNONCE**, à l'unanimité, la convention entre les Communes mutualisées de Champagné-les-Marais Moreilles Puyravault et Triaize remboursement des charges de fonctionnement et d'investissement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Ces dénonciations de fins de conventions prennent effet à partir du 1^{er} mai 2022 et seront mises en application dans trois mois, délai légal indiqué dans les conventions.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal soit le mardi 10 mai 2022 ou le mardi 31 mai 2022 ou le mardi 14 juin 2022 à 20h00. (Selon le nombre de points à l'ordre du jour).

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Affiché le 03/05/2022.

Le Maire,

Bernard LANDAIS

